

APPEL À PROJETS

Innovation en biothérapie et bioproduction – France 2030

Une enveloppe de

800 M€

pour propulser
la France leader
en bioproduction



BÉNÉFICIAIRES

Start-up, PME, ETI et grandes entreprises (par exception), immatriculées en France



FORME DE L'AIDE

Mix subvention
et avance remboursable



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 25% à 80%
des dépenses éligibles



PÉRIODE

Prochaine (et dernière) relève :
8 septembre 2026

FINANCEURS



Cet appel à projets s'inscrit dans la dynamique de la stratégie nationale d'accélération sur les biothérapies, qui présente des objectifs ambitieux à 5 ans (nouveaux biomédicaments, doublement des emplois, émergence de champions biotech).

QUELS PROJETS ?

Cet appel à projets vise à soutenir des projets innovants autour de **3 axes** :

- ↳ **Développement de biothérapies en santé humaine** : anticorps, thérapies géniques et cellulaires, ARN messenger, etc.
- ↳ **Développement d'outils de R&D ou de stratification** pour les biothérapies
- ↳ **Développement de nouveaux procédés de bioproduction** : équipements, outils d'optimisation, jumeaux numériques, milieux de culture, contrôle qualité, etc.

Formats de projets : Individuels ou collaboratifs (jusqu'à 4 partenaires, avec au moins une PME ou ETI), **durée** : 12 à 48 mois

Seuils minimums de dépenses :

- Thématiques 1 & 2 : 2 M€ (individuel) / 4 M€ (collaboratif)
- Thématique 3 : 1 M€ (individuel) / 2 M€ (collaboratif)

Niveau de maturité attendu :

- Preuve de concept préclinique (thématiques 1 & 2)
- Prototype (thématique 3)

⚠ **Priorité donnée** aux projets intégrant des **capacités de bioproduction** pour des **tiers ou mutualisées**.

QUELS SOUTIENS ?

Les projets retenus bénéficient d'un soutien public significatif.

Dépenses éligibles : Salaires (chercheurs, ingénieurs, techniciens), frais connexes (forfait 20%), sous-traitance, amortissements d'équipements R&D, consommables et frais de mission

Cas particuliers – essais cliniques :

- Phases 1–2a : subvention (≤ 20%) + avances remboursables
- Phases 2b–3 : avances remboursables uniquement

⚠ **Seuil minimum d'aide** : 100 K€ pour les ETI et grandes entreprises

POUR ALLER PLUS LOIN

Compte tenu du niveau d'exigence et de la sélectivité du dispositif, l'anticipation reste déterminante pour structurer un dossier robuste (scientifique, financier et industriel), sécuriser le caractère incitatif de l'aide, optimiser les chances de financement et les effets de levier (cofinancements possibles).

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

160

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr